



Original Paper

<http://ajol.info/index.php/ijbcs>

<http://indexmedicus.afro.who.int>

Conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles dans le Domaine de Chasse et Réserve de Bombo-Lumene en République Démocratique du Congo

Gabin Mbikayi BIAYI¹*, Daniel Sifa Kwa MUNGU^{1,2} et Papy Claude BOLALUEMBE¹

¹ Université de Kinshasa. Faculté des Sciences Agronomiques. Département de Gestion des Ressources Naturelles. BP 117 Kinshasa XI, RD Congo.

² Direction de Protection de l'Environnement Minier du Ministère des Mines, RD Congo.

*Auteur correspondant, E-mail : mbikayigabin@gmail.com, Tel : +243822162451.

Received: 17-08-2022

Accepted: 20-12-2022

Published: 31-12-2022

RESUME

La gestion des ressources naturelles dans les aires protégées des pays du Bassin du Congo suscite des nombreux conflits. L'objectif de cette étude est d'analyser les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles dans le Domaine de chasse et Réserve de Bombo Lumene (DCRBL) en République Démocratique du Congo. La collecte des données a été réalisée à travers les entretiens individuels semi-dirigés et par *focus* groupe, l'observation participante et l'observation non participante au niveau local. Les résultats ont montré l'existence de nombreux conflits dans le DCRBL notamment les conflits horizontaux et les conflits verticaux. Les conflits horizontaux sont les conflits intra communauté (conflits entre agriculteurs au sein d'une même communauté) et les conflits inter communauté (agriculteurs et éleveurs au sein des communautés différentes). Les conflits verticaux sont ceux opposants les communautés locales et les gestionnaires du DCRBL. Au regard de ces résultats, plusieurs solutions ont été proposées par les répondants parmi lesquelles, la nouvelle délimitation des villages et du DCRBL, le respect des lois régissant le DCRBL et la création d'un comité de conservation communautaire. Les résultats de cette étude pourront servir d'outil de décisions pour les autorités étatiques, les gestionnaires des ressources naturelles et les communautés locales. Cependant, une étude socioéconomique est souhaitable en vue de détecter d'autres sources latentes de conflits.

© 2022 International Formulae Group. All rights reserved.

Mots clés : Gestion, aires protégées, ressources naturelles, communautés locales.

Conflicts related to the exploitation of natural resources in the Bombo-Lumene Hunting Domain and Reserve in the Democratic Republic of Congo

ABSTRACT

The management of natural resources in the protected areas of the Congo Basin countries gives rise to numerous conflicts. The aim of this study was to analyze the conflicts related to the exploitation of natural resources in the Bombo Lumene Hunting Domain and Reserve (DCRBL) in the Democratic Republic of

Congo. Data collection was carried out through semi-directed individual interviews and focus groups, participant observation and non-participant observation at the local level. The results showed the existence of many conflicts in the DCRBL including horizontal conflicts and vertical conflicts. Horizontal conflicts are intra-community conflicts (conflicts between farmers within the same community) and inter-community conflicts (farmers and herders within different communities). Vertical conflicts are those between local communities and DCRBL managers. In view of these results, several solutions were proposed by the respondents, including the new boundaries of the villages and the DCRBL, compliance with the laws governing the DCRBL and the creation of the community conservation committee. The results of this study can be used as a decision-making tool for state authorities, natural resource managers and local communities. However, a socio-economic study is desirable in order to detect other latent sources of conflict.

© 2022 *International Formulae Group. All rights reserved.*

Keywords: Management, protected areas, natural resources, local communities.

INTRODUCTION

A l'heure actuelle, en Afrique Centrale en général et dans le Bassin du Congo en particulier, l'appropriation et l'utilisation des ressources naturelles sont souvent source de nombreux conflits (Muyembe, 2013 ; Kouakou et al., 2017). Les conflits sont réels sur les ressources naturelles en République Démocratique du Congo (RDC) ; ils peuvent avoir une incidence sur les moyens d'existence des communautés et entraîner une dégradation des ressources (Oumar, 2010). Il est constaté que la plupart d'initiatives prises par l'Etat pour la protection des ressources naturelles sont fragilisées par ces nombreux conflits entre les communautés et les différents acteurs bénéficiaires de ces ressources.

En RDC, lors de la création des réserves en 1958, les autorités belges et traditionnelles de l'époque se sont entendues sur le droit des populations trouvées sur le lieu d'y demeurer. Il a été interdit cependant de créer de nouveaux villages. Ces propos sont par ailleurs repris dans un document de l'Union internationale pour la Conservation de la nature (UICN/PACO, 2010). Le compromis entre les autorités belges et les autorités traditionnelles a été cependant verbal. Les aires protégées (AP) congolaises comprennent 7 parcs nationaux, la réserve de faune à Okapi, le parc marin de Mangroves et 57 domaines et réserves de chasse. Cinq de ces aires protégées (Salonga, Kauzi Biega, Garamba, Virunga et Réserve des faunes à

Okapi) sont inscrites au statut des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. S'agissant du Domaine de chasse et réserve de Bombo Lumene (DRCBL) dans la ville de Kinshasa, cette AP subit une pression importante de la part de la population autochtone à travers ses activités champêtres, les braconnages, l'occupation anarchique des terres, l'exploitation illégale des ressources forestières et la chasse, avec comme conséquence la dégradation de cet écosystème (Vermeulen et Lanata, 2006 ; Trefon et al., 2007). La prise en compte et le pilotage des tensions et des controverses qui découlent du développement des différentes activités autour du DRCBL sont à considérer comme primordiaux pour la gestion des différents conflits liés soit à l'usage des ressources naturelles, soit à la cohabitation entre les communautés riveraines et les services gestionnaires de cette AP (Torre et Caron, 2002). C'est dans cette optique que cette étude, dont l'objectif global est d'analyser les différents conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles dans le DCRBL, tente (1) de définir et analyser les types des conflits qui y surgissent et leurs causes, (2) d'évaluer les stratégies, les méthodes de gestion et de résolution utilisées localement et (3) de proposer des pistes de solution de leur résolution. Par ailleurs, cette étude peut servir d'outil de décision pour les autorités étatiques, les gestionnaires des ressources naturelles et les communautés locales en matière de

gestion et l'analyse des conflits liés aux ressources naturelles.

MATERIEL ET METHODES

Zone d'étude

Le Domaine de chasse et Réserve de Bombo-Lumene constitue une des aires protégées de la RDC ; c'est un complexe situé à 120 km du centre-ville de Kinshasa, dans la commune périurbaine de Maluku. Il occupe actuellement une superficie de 330.000 ha répartie en deux zones (Figure 1) : l'une pour le domaine de chasse de 245 861 ha et l'autre pour la Réserve intégrale de 84 139 ha. Il est compris entre 4° 20' et 5° 8' latitude Sud et 15° 50' et 16° 20' longitude Est avec une altitude située entre 650 et 700 mètres. Il est limité au nord par la route nationale n°2 reliant la ville province de Kinshasa et les provinces du Kwango et du Kwilu, au Sud par la province du Kongo-Centrale au niveau du Territoire de Kasangulu, à l'Est par la rivière Lufimi et à l'Ouest par la rivière Bombo, à partir de la route nationale n°1 jusqu'à sa confluence à la rivière Muti-mutiene.

Collecte et analyse des données

Technique d'entretien et observations

Les entretiens individuels semi-dirigés et par focus groupe, l'observation participante et celle non participante ont été utilisés pour mener cette étude. Les entretiens ont facilité la compréhension du comportement individuel des enquêtés et des attitudes des groupes cibles. Les délégués des communautés locales ont été associés au groupe de discussion organisés respectivement dans les villages Mutiene, Mbankana, Buantaba et dans la réserve de Bombo (groupement Mbankana). De même, le chef Adjoint de site de la réserve et quelques chefs coutumiers séparément des membres de leurs communautés ont également participé aux interviews. Il a été organisé dans chacun des villages (Mutiene et Mbankana), deux entretiens de groupe composé de 11 personnes chacun, un seul dans le village Buantaba composé de 12 personnes et dans la Réserve un seul composé aussi de 11 personnes. L'ensemble des

personnes ayant participées à l'entretien dans les trois villages et au sein de la réserve était de 67 participants.

D'après Bastien (2007), l'observation non participante est importante pour établir des convergences ou des divergences en dehors des contenus des discours recueillis des acteurs. Il s'agit d'une méthode qui permet de vivre la réalité des sujets observés et de pouvoir comprendre certains mécanismes difficilement décodables. Un groupe de discussion a été organisé entre deux ou trois membres de la communauté et les responsables de la réserve. L'observation participante a été marquée par notre présence en qualité de modérateur lors de la discussion sur les conflits dans leurs milieux et sur le partage d'expérience vécu sur la façon dont ils résolvent leurs conflits. (CEFDHAC-RDC., 2014).

Analyse du contenu des discours

L'analyse du contenu des discours a d'abord concerné les perceptions des parties prenantes à travers leurs discours enregistrés et retranscrits en texte intégral et saisi en format Word 2007 connus sous l'appellation de verbatim (Bolaluembe et al., 2017). Ensuite, une analyse des verbatim manuellement a été précédée en vue d'obtenir les résultats présentés sous forme d'un tableau des convergences. L'analyse des différents discours a permis d'établir certaines intégrations qui sont soit convergentes soit divergentes entre les parties prenantes qui ont été soumises aux enquêtes (Sabourin, 2010).

Analyse des unités de sens

Les unités de sens sont les idées clés qui ressortent de l'analyse du contenu des discours. Après la récolte des données, nous avons procédé au dépouillement du questionnaire puis à l'enregistrement des données et leur traitement.

L'analyse des données collectées a été effectuée à l'aide des logiciels Excel et SPSS. Le test de Chi-deux a été appliqué au seuil de significativité (ou p-value) de 5% pour montrer s'il existe ou non le lien entre les différentes variables étudiées.

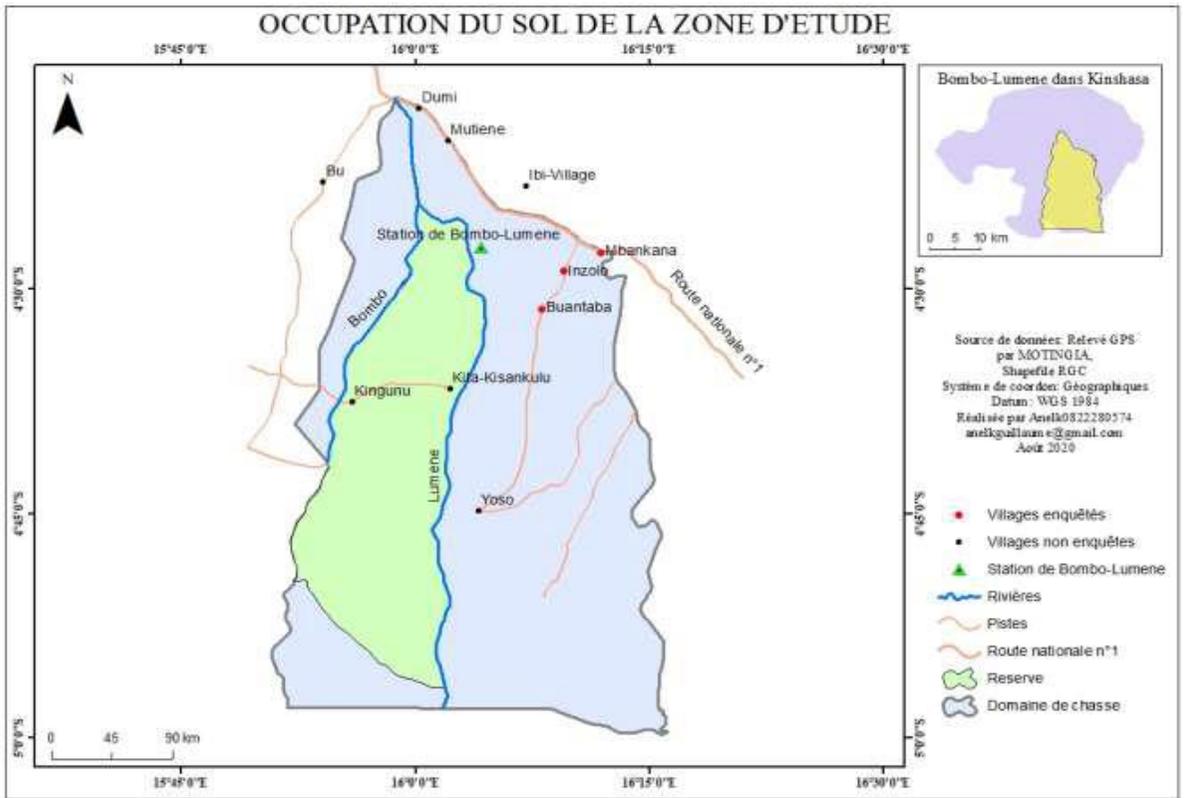


Figure 1 : Carte de répartition des zones du DCRBL (Motingia, 2019).

RESULTATS

Perceptions des parties prenantes sur les discours

Les perceptions des parties prenantes sur les discours sont données dans le Tableau 1. Ce Tableau indique une convergence de 62,5% sur toutes les unités de sens ressortis des perceptions des acteurs interviewés dans tous les quatre sites (villages Mutiène, Buantaba, Mbankana, et le Domaine de chasse et réserve de Bombo Lumene à MALUKU). Il indique qu'il y a une convergence totale des perceptions des acteurs sur trois unités de sens, notamment : (i) l'existence de nombreux conflits dans la réserve, (ii) la délimitation des villages et la DCRBL et (iii) l'engagement pris à respecter les lois qui régissent le DCRBL. Pour les autres unités de sens, il y a quelques cas de convergences et de divergences partielles. Les restes des unités de sens sont partiels avec 34,4% pour ceux qui divergent et 3,1% pour ceux qui n'avaient

aucun avis. A l'issue de l'observation non participante, le premier constat est que toutes les parties prenantes approuvent la délimitation de la réserve. Le deuxième constat est le respect des accords sur la loi qui régit la bonne marche du domaine de chasse et la réserve en vertu, d'une part de l'arrêté ministériel n°07 du 10 février 1968 créant un domaine de chasse en territoire de KASANGULU en ce temps-là qui actuellement est dans la circonscription de la commune de Maluku et, d'autre part, de l'arrêté n° 00621 du 16 avril 1976 créant une réserve zoologique et forestière en zone de MALUKU. Le troisième constat est l'avis favorable de la création du comité de conservation communautaire (CCC) qui doit jouer le rôle d'un tampon, mais qui jusque-là n'est pas outillé pour être à l'œuvre et enfin, le quatrième constat est que les négociations ont été difficiles car les relations conflictuelles existent jusqu'à ces jours.

L'analyse statistique sur les effectifs et fréquences des villages, ayant fait l'objet de l'enquête, a été effectué à l'aide du logiciel SPSS comme il est indiqué au Tableau 2. Il ressort de ce Tableau que 17,9% des enquêtés sont du village Buantaba, 32,8% du village Mbakana, 32,8% du village Mutiene et 11% du Domaine de Chasse et Réserve de Bombo Lumene.

Le Tableau 3 quant à lui présente le test de chi-deux sur l'unité des sens ressortis du discours des intervenants.

La lecture du Tableau 3 indique que le test de chi-deux appliqué au seuil de significativité de 5% a montré le lien statistiquement significatif entre les villages enquêtés et les unités des sens ressortis du discours des intervenants. En d'autres mots, le fait d'appartenir aux villages (Buantaba, Mbakana, Mutiene et Domaine de chasse et Réserve de Bombo Lumene) influence toutes les 8 unités des sens ressortis du discours des intervenants. Ces unités de sens concernent (i) l'existence des conflits dans la réserve (ECR), (ii) la reconnaissance de droit de jouissance (RDJ), (iii) l'intégration de la communauté locale dans la gestion du DCRBL (ICLGDC), (iv) la délimitation des villages et DCRBL (DVEDC), (v) l'engagement pris à respecter les lois qui régissent le DCRBL (ERLRDC), (vi) la promotion de la participation locale et la sensibilisation communautaire (PPLESC), (vii) l'organisation d'un cadre d'échange et de travail entre communauté locale et DCRBL (OCCLDC) et (viii) l'existence d'un mécanisme de gestion et prévention des conflits (EMGPC).

Type des conflits

Les conflits identifiés au sein et aux alentours du Domaine de Chasse et Réserve de Bombo-Lumene sont de deux types, qu'on peut qualifier d'une part d'horizontaux et d'autre part de verticaux.

Conflits horizontaux

Les conflits horizontaux sont ceux qui interviennent entre les membres d'une même communauté ou entre les différentes communautés vivant dans ou aux alentours du

DCRBL. Un cas fréquent de ce type de différend est la spoliation des terres conçue comme une démarche de vente illicite des étendues de terre vouées à la protection et à la préservation de la biodiversité. Les opérations sont généralement amorcées par les notables des villages, lesquels octroient des superficies importantes des terres dans l'aire protégée aux privés, moyennant l'argent et autre libéralité en nature bien qu'une grande partie de l'aire protégée est sous le management des autorités du DCRBL. La conséquence en est que des parties importantes, aussi bien du domaine de chasse que de la réserve, sont vendus au nez et à la barbe de tous les villageois, et cela entraîne des fois le mécontentement des autochtones des villages concernés. Pour manifester sa désapprobation, la population riveraine se permet à tout moment de saboter cet écosystème en y appliquant le feu de brousse, en y opérant le braconnage à grande échelle et en dévastant même certaines étendues de terre du DCRBL qu'ils érigent en champ de manioc, de niébé, ... (Vermeulen et al., 2006). D'après la population locale vivant dans la région du DCRBL, les chefs coutumiers vendent des terres sans le consentement des gestionnaires de l'aire protégée, cela fait suite à la gestion complaisante des autorités du domaine et le manque de surveillance régulière de l'aire protégée. En plus de tout ce qui précède, il faut ajouter le problème des limites géographiques du DCRBL qui demeurent toujours une source de conflit entre la population et le gestionnaire du Domaine. Ce genre de conflit est qualifié de conflits ouverts dont la résolution contribuera certainement à l'instauration d'un climat apaisé au sein du domaine et parmi les communautés.

Dans la chefferie de Mbankana, les conflits sur les ressources naturelles, et même fonciers, opposant les communautés entre elles ou ceux internes aux communautés se résolvent localement par les voies coutumières, et généralement sans avoir recours aux tribunaux de droit écrit. Au niveau local, les tribunaux coutumiers sont

présidés par les chefs des lignages et les notables. Les appels contre les décisions rendues par ces tribunaux sont portés devant le tribunal coutumier au niveau du groupement, présidé par le Chef du groupement et ses notables ainsi que les chefs des lignages concernés. Les informations recueillies indiquent que la majorité des conflits tranchés au niveau du groupement se terminent là. La partie perdante au premier degré devant le tribunal du lignage et qui perd encore au niveau du groupement accepte généralement et sportivement le verdict, craignant surtout la réprobation sociale du milieu où il vit. Il ressort de la part des populations une satisfaction de la manière dont la justice est rendue par l'autorité coutumière par rapport à la justice des cours et tribunaux modernes qui leur coûte énormément d'argent.

Conflits verticaux

Les conflits verticaux sont ceux qui opposent les communautés locales aux autres acteurs de la société (extérieurs au DCRBL). A ce niveau, Il convient de faire une différence entre les conflits qui opposent les communautés locales aux concessionnaires des ressources et ceux qui opposent les communautés locales aux autorités étatiques

et aux institutions travaillant pour la conservation.

Une situation flagrante du deuxième cas est celle des villages Kinta et Impini qui se sont livrés à l'exploitation illicite de charbon de bois, en déboisant une grande espace du DCRBL. Cela a entraîné des affrontements entre la population de ces deux villages et les éco-gardes commis à la surveillance et à la protection de cette aire protégée. Cet affrontement a provoqué le recours à la force militaire qui a procédé au déplacement de certains villages et même, au déguerpissement des habitants du village Impini situé à l'Est du domaine.

Cette situation s'explique par le fait que, dans ce genre de conflits, la compétence des autorités coutumières qui favorise la cohésion sociale ne compte pas et ne saurait compter, en raison de l'implication des acteurs extérieurs aux communautés. Dans la plupart des cas rencontrés, il est rare de voir des communautés locales opposées à un concessionnaire avoir gain de cause au tribunal ; soit elles présentent mal leurs prétentions devant le juge (faute d'assistance), soit elles se voient opposée une fin de non-recevoir tirée du défaut de qualité ou d'intérêt à se prévaloir devant un tribunal de la cause qu'elles portent.

Tableau 1 : Convergence et divergence des perceptions des intervenants au sein des villages dans le DCRBL.

Unité des sens ressortis du discours des intervenants	DMUT	DBWAT	DMBAK	RDCRBL
L'existence des conflits dans la réserve	✓	✓	✓	✓
Reconnaissance de droit de jouissance	×	×	×	✓
Intégration de la communauté locale dans la gestion du DCRBL	×	×	×	✓
Délimitation des villages et DCRBL	✓	✓	✓	✓
L'engagement pris à respecter les lois qui régissent le DCRBL	✓	✓	✓	✓
Promotion de la participation locale et la sensibilisation communautaire	×	×	✓	✓

Organisation d'un cadre d'échange et de travail entre communauté local et DCRBL	x	0	✓	✓
Existence d'un mécanisme de gestion et prévention des conflits	x	x	✓	✓

Légende : RDCRBL = Représentant du DCRBL, DMUT = Délégué de Communauté locale du Village Mutiene, DBWAT = Délégué de Communauté Locale du Village Mbwantaba et DMBAK = Délégué de Communauté Locale du Village Mbankana.

✓ = Convergence ; 0 = Aucun avis sur la question ; X = Divergence.

Tableau 2 : Statistique descriptive des villages enquêtés.

Villages	Effectifs	Pourcentage
DBWAT	12	17,9
DMBAK	22	32,8
DMUT	22	32,8
RDCRBL	11	16,4
Total	67	100,0

Légende : RDCRBL = Représentant du DCRBL, DMUT = Délégué de Communauté locale du Village Mutiene, DBWAT = Délégué de Communauté Locale du Village Mbwantaba et DMBAK = Délégué de Communauté Locale du Village Mbankana.

Tableau 3 : Test de chi-deux sur l'unité des sens ressortis du discours des intervenants.

Villages	Unités des sens ressortis du discours des intervenants (p-value au seuil de 5 %)							
	ECR	RDJ	ICLGD C	DVED C	ERLRDC	PPLES C	OCCLD C	EMGP C
DBWAT	,000	,000	,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DMBAK	,000	,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DMUT	,000	,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
RDCRBL	,000	,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

Légende : RDCRBL = Représentant du DCRBL, DMUT = Délégué de Communauté locale du Village Mutiene, DBWAT = Délégué de Communauté Locale du Village Mbwantaba et DMBAK = Délégué de Communauté Locale du Village Mbankana.

DISCUSSION

Analyse de type des conflits

Les résultats de cette étude illustrent que la plupart des initiatives prises pour la protection d'une ressource donnée est fragilisée par de nombreux conflits, à la fois entre les membres d'une même communauté et entre les communautés et les acteurs externes avec qui elles interagissent, qu'on peut qualifier de conflits d'intérêts basés sur les ressources naturelles depuis la mise en place du DCRBL (Seydou, 2008). Cela est aussi confirmé dans le rapport de consultation technique internationale de la FAO/PNUE évoquant de nombreuses pressions exercées dans les zones protégées, surtout les fortes pressions humaines de diverses natures. Cette pression est exercée par manque de prise en compte des droits des communautés locales (Luzolo, 2004), du non-respect des lois qui régissent les AP et la non-intégration de la communauté à la gestion, tel est le cas du DCRBL. En outre, Taonda et al. (2021) et Garba et al. (2021) estiment que le comportement des communautés humaines vivant dans les écosystèmes forestiers, notamment les conflits et les feux de brousse qu'elles entretiennent régulièrement mettent en danger les ressources, sont à la base de l'élimination de certaines espèces floristiques, de la création des déséquilibres au sein de la végétation et de la modification du paysage d'origine.

Il faut aussi signaler que ces conflits ont pris plusieurs formes qui sont soit en latence ou ouverts comme cela est aussi confirmé par plusieurs auteurs tel que Yakayengo (2018) en partant de la mission régaliennne de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) qui est celle de la conservation de la biodiversité alors que la population du plateau de Batéké recherche à exploiter et considère cette institution comme un ennemi à leur développement socio-économique. Selon ces autochtones, l'ICCN les empêcherait de jouir des ressources naturelles dont regorge le DCRBL.

Causes profondes et acteurs de conflits

Le déroulement des conflits dans le DCRBL a commencé depuis sa mise en place jusqu'à ce jour ; les principales causes en ont été le manque d'intégration de la communauté locale au début du projet et l'absence de mise en place des mécanismes de gestion et résolution des conflits qui pouvaient naître au sein de cette gestion.

La gestion du DCRBL est basée sur l'exclusion de la population ; cela crée inéluctablement une méfiance au sein de la société qui ne trouve pas l'intérêt à conserver ce patrimoine. De ce fait, il survient un conflit lié aux ressources provenant, parfois, du fait de l'absence d'une cohésion et d'une coordination entre les divers textes de loi, notamment lorsque les politiques, programmes et projets ne tiennent pas compte de la population locale et de leurs situations. D'une manière générale, la prise des dispositions légales à l'échelon national n'est que rarement suivie des textes plus précis pour leur application au niveau régional ; et les contradictions entre les réglementations nationales et les dispositions régionales ou locales sont fréquentes (Sakata, 2011). Ainsi, les lois en vigueur en RDC prévoient que les droits d'usage coutumiers et les zonages de terroirs doivent être respectés, ou encore que l'exploitation des ressources naturelles doit répondre à des principes participatifs ; mais ces préceptes ne sont que trop rarement appliqués au niveau régional et local (Jacques, 2011). Aussi, la plupart des utilisateurs des ressources ne connaissent pas les dispositions légales, c'est pourquoi les restrictions légales leur semblent souvent arbitraires. Ils réagissent par la colère au prélèvement de taxes et d'amendes, surtout dans ces villages pauvres et reculés.

Analyse des stratégies de gestion des conflits

Mécanismes de prévention des conflits

La prévention des conflits n'est pas une chose facile à effectuer. Le manque de concertation entre les différents acteurs ne permet pas une prévention efficace des

conflits. Cette prévention concerne plus les conflits en latence, surtout les conflits entre agriculteurs (autochtones et allochtones). Les autorités coutumières essaient dans la mesure du possible de prévenir ces conflits, notamment en définissant les limites de la parcelle à cultiver. Quant aux autorités administratives, elles insistent sur la sensibilisation et la prise de conscience des différents acteurs pour une meilleure prévention de ces conflits. Mkrtchyan et Oustinoff (2008) et Kabungulu (2020) soutiennent que la communication et le dialogue sont des éléments favorisant la prévention des conflits.

Stratégies utilisées par les parties prenantes pour gérer et résoudre leurs conflits

Dans la littérature, il existe plusieurs stratégies de gestion et de résolution des conflits parmi lesquels la prévention, la médiation, la négociation, le jugement, l'arbitrage et la coercition peuvent être mentionnés (Torre et Caron, 2005 ; Marie et al., 2017). Germana (2010) parle du processus de résolution des conflits dans le DCRBL qui va de l'usage de l'influence à l'application des lois et textes en la matière. Pour leur part, Buttoud et Nguingiri (2016) estiment que la gestion inclusive des conflits est le gage d'une gestion transparente, équitable, crédible et légitime dans la gouvernance forestière territoriale. De toute évidence, le principe de la recherche du consensus est toujours mis en avant.

Il sied aussi de souligner qu'en ces jours, les autorités coutumières ne règlent pas directement les conflits ; ils le transmettent au Délégué Administratif Villageois car c'est avec lui que l'administration traite directement (Roberto, 2021). Le Délégué Administratif Villageois joue le rôle d'arbitrage pour essayer dans un premier temps de concilier les différentes parties en conflit. Si le problème persiste, ils sont conduits devant l'autorité administrative qu'est le chef de groupement. Il faut noter aussi que pour les communautés locales, deux grandes stratégies s'offrent localement à elle pour résoudre les conflits : l'arbitrage et la négociation. Ces mécanismes

sont appuyés par Bolaluembe et al. (2017) qui parlent d'une bonne conception organisationnelle, des accords entre parties et l'institutionnalisation du rôle des différents acteurs qui sont des facteurs clés pouvant favoriser l'aboutissement des négociations et l'installation des comités de gestion et de suivi pour le développement Local.

Arbitrage administratif villageois et judiciaire

La gestion des ressources naturelles dans cette communauté est réglementée par la loi coutumière. En cas de conflit entre la communauté et des acteurs externes (concessionnaires), ou encore en cas d'incompréhension entre les membres d'une communauté sur la manière de gérer les ressources ou d'appliquer les textes, cette dernière peut solliciter l'arbitrage des services de l'administration locale, ou alors de l'autorité administrative pour trancher le litige (Jannas, 2019). Au cas où les parties ne s'accordent pas toujours, l'on peut éventuellement faire recours aux jugements des tribunaux compétents. Lubuta (2013) confirme que la démarche la plus privilégiée est la négociation pour tenter de résoudre le conflit et, en cas de résistance, on fait recours à l'arbitrage par le truchement des instances judiciaires.

Négociation entre les parties

Les communautés locales font rarement recours à l'arbitrage judiciaire. En effet, elles vivent très éloignées des services administratifs, sont majoritairement analphabètes et n'ont pas toujours les capacités de supporter les coûts parfois importants d'une stratégie d'arbitrage. Les solutions négociées localement et conformes aux textes règlementaires se présentent comme des outils importants pour apaiser et concilier les parties en conflit, comme l'a appuyé Krause (2020) qui estime que les conflits communautaires sont également des sites importants de négociations de paix mais souvent négligés à l'échelle internationale.

Pour notre part, la solution envisagée, il faut appliquer une justice prudente ou à la rigueur faire appel à la compétence des

autorités coutumières qui favorise la cohésion sociale. Dans les conflits qui opposent les communautés locales aux institutions étatiques locales ou aux autorités en charge de gestion des aires protégées, on s'est rendu compte que les communautés se plaignent. Excédées en définitive, elles ne savent plus finalement à qui soumettre leur cause. La solution envisagée est l'application des lois qui régissent les AP dans lesquelles le droit des communautés locales est reconnu. En plus, l'Etat doit mettre en place le mécanisme de prévention et résolution des conflits dans chaque AP.

Conclusion

Au terme de cette étude consacrée à l'analyse des conflits liés aux ressources naturelles dans et autour du DCRBL, il ressort des résultats observés qu'il y a une convergence totale des perceptions des acteurs sur trois unités de sens, notamment : (i) l'existence de nombreux conflits dans la réserve, (ii) la délimitation des villages et la DCRBL et (iii) l'engagement prise à respecter les lois qui régissent le DCRBL. En ce qui concerne la situation conflictuelle, nous avons identifié deux types de conflit, qu'on a qualifiés d'une part horizontaux et d'autre part verticaux. La gestion de ces conflits au niveau local est axée sur la définition des limites de la parcelle à cultiver par les autorités coutumières. Quant aux autorités administratives, elles insistent sur la sensibilisation et la prise de conscience des différents acteurs pour une meilleure prévention de ces conflits. De ce qui précède, il est impératif que les perceptions des intervenants convergent sur la mise en place d'une politique de gestion qui implique les membres de toutes les CL faisant partie du domaine. Aussi, l'institutionnalisation du cadre multi-acteurs et de dialogue établi entre la CL et la réserve en est également une force. Par ailleurs, dans le but d'atténuer les conflits horizontaux et verticaux persistant dans la réserve, la reconnaissance de droit de jouissance des communautés locales, la définition des limites de la réserve et le

respect des accords entre les parties prenantes pourrait contribuer à atténuer les tensions conflictuelles dans la réserve.

CONFLIT D'INTERETS

Concernant cet article, les auteurs ont déclaré n'avoir pas de conflit d'intérêts concurrents.

CONTRIBUTIONS DES AUTEURS

MBG est l'initiateur du projet de recherche et son exécution, la récolte, l'interprétation des données et la rédaction du manuscrit final ; BPC a contribué à la rédaction de la méthodologie, de l'analyse, d'interprétation des données et à la rédaction du manuscrit final. SKMD a contribué à la correction et à la critique du contenu de l'article.

REFERENCES

- Bastien S. 2007. Observation participante ou participation observant ? Usages et justifications de la notion de participation observant en sciences sociales. *Recherches qualitatives*, **27**(1) : 127-140. DOI : <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue>.
- Bolaluembe PB, Bélanger L, Bouthillier L, Kachaka SC, Ifuta SN. 2017. Problématique du partage des bénéfices de l'exploitation forestière: défi de la mise en œuvre du Cahier des Charges Sociales dans le territoire d'Oshwe (Province de Maï-Ndombe, RD Congo). *Revue Scientifique et Technique Forêt et Environnement du Bassin du Congo*, **9** : 41-50. DOI : <http://doi.org/10.5281/zenodo.997623>.
- Buttoud G, Nguingui JC. 2016. *La Gestion Inclusive des Forêts d'Afrique Centrale : Passer de la Participation au Partage des Pouvoirs*. FAO-CIFOR : Libreville-Bogor ; p. 250.
- CEFDHAC-RDC (Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale en République Démocratique du Congo). (2014). *Rapport de la Table-Ronde sur*

- l'engagement des parties prenantes au processus de certification forestière en RD Congo*, p. 23.
- Garba I, Abdou AS, Barry B, Ouedraogo S. 2021. Suivi des feux de brousse en Afrique de l'Ouest et au Sahel, un outil d'aide à la décision. *Int. J. Biol. Chem. Sci.*, **15**(6): 2636-2651. DOI: <https://dx.doi.org/10.4314/ijbcs.v15i6.30>
- Germana C. 2010. La Cogestion : Processus inclusif pour la gestion durable des aires protégées, Montpellier, France.
- Jacques F. 2011. Accès au droit et médiation deux concepts différents. Google consulté juillet 2022.
- Jannas S. 2019. Comment gérer autrement les conflits au travail ? Éditions Yvon Blais.
- Kabungulu R. 2020. Résolution des conflits et consolidation de la Paix dans un contexte fragile. Atelier à l'intention des femmes « *Promotrices de la Paix du Groupement de Mushinga en territoire de Walungu* ». 39. Google consulté décembre 2022.
- Kouakou ATM, Barima YSB, Konate S, Bamba I, Kouadio JY, Bogaert J. 2017. Gestion des forêts domaniales en période de conflits : cas de la forêt classée du Haut-Sassandra, Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire. *Int. J. Biol. Chem. Sci.*, **11**(1) : 333-349. DOI: <http://dx.doi.org/10.4314/ijbcs.v11i1.26>
- Lubuta M. 2013. Problématique de gestion d'une aire protégée face aux pressions permanentes de la population riveraine. Cas du domaine de chasse et réserve de Bombo Lumene en RDC. p. 100.
- Luzolo BL. 2004. Droit congolais, droits de l'homme et engagements internationaux. Séminaire international sur la gestion de la transition en RDC, Kinshasa, 26-28avril2004, p. 173-181. <http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/V.B.2.pdf>
- Marie P, Julie G, Ayesha S. 2017. Un guide à l'intention des fournisseurs de soins en résidence pour réagir face aux conflits au moyen d'approches réparatrices. p. 185.
- Mkrtchyan A, Oustinoff M. 2008. Le rôle des ONG dans la prévention et la résolution des conflits du Caucase. *HERMÈS*, **51**(2): 85-88. DOI : 10.4267/2042/24180
- Muyembe. 2013. Atelier de formation continue sur la gestion des conflits fonciers et forestiers.
- Ouattara K, Yeo EN, Koné I, Schafner B. 2022. Identification des critères et risques de la création du corridor écologique transfrontalier entre le Liberia et la Côte d'Ivoire. *Int. J. Biol. Chem. Sci.*, **16**(4) : 1631-1645. DOI: <https://dx.doi.org/10.4314/ijbcs.v16i4.22>
- Oumar S. 2010. Conflits pour les terres et les propriétés empêchant le retour et la réinsertion. Analyse des migrations forcées, n° 36.
- Roberto H. 2021. Les conflits fonciers et leur résolution à l'échelle locale dans un contexte de marchandisation de la terre. Une étude de cas dans les Hautes Terres à Madagascar. Collection Recherche. Paris, Comité Technique Foncier et Développement (AFD-MEAE), p. 90.
- Sabourin P. 2010. Analyse du contenu. In *Recherche Sociale: De la Problématique à la Collecte des Données* (5^{ème} Edition), Gauthier B (éd). Les Presses de l'Université du Québec : Québec, Canada ; 415-444.
- Sakata S. 2011. Contribution et analyse des conflits forestiers en milieu rural. Cas de territoire de Bagata, province de Bandundu (RDC), p. 66.
- Seydou K. 2008. Guide méthodologique de gestion et de prévention des conflits liés aux ressources naturelles. Bureau d'Appui conseils aux Collectivités Rurales (BACR-SARL), MALI. p. 19.
- Taonda A, N'guessan AE, N'dja KJ. 2021. Dynamique de reconstitution de la biodiversité végétale de la forêt classée de Foubou (Nord de la Côte d'Ivoire).

- Int. J. Biol. Chem. Sci.*, **15**(6) : 2607-2624. DOI : <https://dx.doi.org/10.4314/ijbcs.v15i6.28>
- Torre A, Caron A. 2002. Conflits d'usage et de voisinage dans les espaces ruraux. *Sciences de la Société*, **57** : 95-113.
- Torre A, Caron A. 2005. Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : le cas des conflits d'usage et de voisinage. *Économie et institutions*, **6**(7) : 183-219. DOI : 10.4000/ei.952
- Trefon T, Assenmaker P, Mutambwe S. 2007. Bombo-Lumene, espace protégé et menacé en périphérie de Kinshasa, étude de cas n° 4, in P. Assenmaker (Ed.) *Gestion participative en Afrique Centrale, Quatre études de cas*, GEPAC/ULB-UE, 127-150.
- UICN/PACO. 2010. Parcs et réserves de la République démocratique du Congo : évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées. Programme Aires protégées pour l'Afrique du centre et de l'Ouest (PAPACO). Ouagadougou : UICN/PACO, 149. <http://www.papaco.org/eval%20RDC1>
- Vermeulen C, Lanata F. 2006. Le Domaine de Chasse de Bombo-Lumene : un espace naturel en péril aux frontières de Kinshasa. *Parcs et Réserves*, **61**(2) : 58.
- Yakayengo TA. 2018. Question approfondie de la gestion des aires protégées en République Démocratique du Congo (RDC), bilan et perspectives d'avenir. Étude menée dans le cadre de la conférence internationale CIBES 2018 : la recherche pour la conservation de la biodiversité et des services éco systémiques. p. 34.